

## LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LES INÉGALITÉS

*Giovanni Ferro Luzzi et Sylvain Weber*

La pandémie de la COVID-19 qui a touché la planète depuis le début de l'année 2020 ne cesse de paralyser les économies de nombreux pays confrontés au risque de saturation de leur système de santé. Les mesures de confinement partiel ou intégral s'enchaînent et mettent à mal non seulement l'activité productive de nombreux secteurs, mais aussi la santé mentale de personnes qui se retrouvent isolées ou angoissées par les risques que cette crise véhicule (tomber malade, perdre son emploi, etc.) et le manque d'activités physiques, culturelles ou simplement de loisirs. Cette crise restera sans aucun doute longtemps dans les mémoires de celles et ceux qui l'auront vécue, mais surtout subie en tombant malades, en perdant un proche ou encore son emploi. Le traumatisme principal causé par la pandémie reste bien entendu le nombre de décès très important, mais les préjudices sont multiples et touchent le domaine de la santé mentale, mais aussi les pertes importantes subies par les jeunes générations en matière de formation ou de socialisation et de manière générale la réduction des échanges économiques avec les conséquences que l'on sait sur le produit intérieur brut et l'emploi. La présente contribution se limitera à proposer un tour d'horizon des effets que la pandémie a eus sur le marché du travail et tentera de fournir quelques pistes de réflexion pour améliorer le sort de celles et ceux qui sont confronté·es à des difficultés de (ré-)insertion sur le marché de l'emploi.

Ce chapitre évalue le choc produit sur le marché du travail depuis le début de la crise en identifiant les différences de la situation actuelle avec les récessions du passé récent, en particulier celle de 2008, dite des *subprimes*. Il revient sur

les mesures mises en place et analyse leur efficacité, mais aussi leur impact sur l'équité du système. Enfin la conclusion fournit des recommandations pour la sortie de crise aux différents échelons de la puissance publique.

## **PANDÉMIE ET CHÔMAGE : QUEL DIAGNOSTIC ?**

Pratiquement tous les pays touchés par la pandémie ont subi une contraction marquée de leur activité économique, que des mesures de confinement aient été édictées ou non.

Au niveau mondial, l'Organisation internationale du travail (OIT) estime que l'équivalent de 255 millions d'équivalents plein-temps (EPT) ont été perdus la première année de la pandémie, dont une moitié sous forme d'emplois et l'autre sous forme de réductions d'horaires de travail (ILO 2021). La baisse des heures travaillées est de 8,8% par rapport à 2019 ce qui correspond à une baisse quatre fois plus importante que celle subie lors de la crise des *subprimes*. Une partie substantielle des emplois perdus l'ont été vers l'inactivité (70%), et un peu moins d'un tiers s'est transformé en chômage. Ces chiffres suggèrent que les employeurs et employeuses ont eu recours à des mises en retraite anticipées, mais aussi que des personnes se sont retirées du marché du travail par manque d'espoir de retrouver un emploi dans cette situation, enfin et surtout, que nombre de personnes ayant perdu leur emploi n'ont formellement même pas pu chercher d'emploi dans leur secteur en raison de la fermeture de ce dernier.

À la lumière de cette chute brutale de l'activité économique, la crise de la COVID-19 est la plus grave que la Suisse ait connue depuis les années 1970 lors du premier choc pétrolier avec une baisse de 2,9% du PIB. Comparativement à d'autres pays, la Suisse s'en sort cependant plutôt bien, notamment en raison de mesures de confinement moins strictes que dans d'autres pays. Cependant, la nouveauté de cette crise réside dans les grandes différences que

l'on a pu observer entre secteurs d'activité. Pour l'année 2020, les pertes les plus lourdes ont été subies par l'hôtellerie et la restauration (-35,3% des emplois), les arts, spectacles et activités récréatives (-18,8%), mais d'autres secteurs ne sont pas en reste dans l'industrie. Les entreprises du commerce de détail ont quant à elle vécu une période plus ou moins difficile selon la nature essentielle ou non des articles vendus. Fort heureusement, l'impact de la deuxième vague et des mesures de re-confinement attenantes a été bien moindre que celui de la première. Enfin, l'arrivée des vaccins permet d'envisager l'avenir avec un certain optimisme qui se traduit déjà par une reprise de l'activité économique et une baisse graduelle du chômage. Selon l'OFS (2021), l'ensemble de l'économie offrait 4'000 places vacantes de plus (+6,0%) au premier trimestre 2021 par rapport au premier trimestre 2020 et tous les indicateurs prévisionnels liés à l'emploi sont à la hausse. Cette récession laissera toutefois des traces durables sur le marché du travail et il conviendra que les autorités restent attentives à la fragilisation de la situation financière des ménages les plus précarisés par la crise.

## **DES INÉGALITÉS EN HAUSSE**

Les crises économiques renforcent généralement les inégalités et la crise de la COVID-19 semble effectivement avoir entraîné une hausse des inégalités dans la plupart des pays. Au niveau mondial cependant, Deaton (2021) montre que la pandémie a possiblement réduit les inégalités, ou du moins ralenti sa tendance haussière. La prise en charge rapide de la pandémie en Chine et la croissance économique en 2020 sont un des facteurs explicatifs. Des facteurs démographiques peuvent également expliquer que les pays avancés (où la population est relativement âgée) aient été plus durement frappés par la maladie que les pays en voie

de développement (où la population est relativement jeune).

La hausse des inégalités causée par la COVID-19 est un phénomène largement documenté dans de nombreux pays. En réalité, on peut relier ce phénomène à des facteurs plus structurels, les inégalités ayant déjà commencé à croître avant la fin du millénaire dans de nombreux pays. La dérégulation du marché du travail, la mondialisation et le progrès technologique sont autant de facteurs ayant pu contribuer à la hausse des inégalités sur ce quart de siècle. Les États-Unis et la Grande-Bretagne témoignent des plus fortes hausses des inégalités. En Suisse, la hausse a été nettement moins marquée mais sensible tout de même.

Une spécificité de la crise actuelle est très certainement le cumul des facteurs de précarisation qui dépassent le simple marqueur classique lié au revenu. Elle a mis en évidence combien les personnes pouvaient être touchées de manière très distincte (mais parfois liée) sur plusieurs dimensions : le revenu et le risque de chômage bien sûr, mais aussi la santé, le mode de transports, l'accès au télétravail, l'éducation et la formation, la mobilisation de l'épargne et la garde des enfants. Martínez et al. (2021) démontrent par exemple que les ménages les moins aisés sont ceux pour qui le revenu a subi la plus forte contraction, au contraire de leurs dépenses, qui se sont moins réduites que celles des ménages du haut de la distribution des revenus. D'autre part, on constate que l'exposition des employé·es au virus de la COVID-19 dans les secteurs essentiels ou dont les postes ne permettent pas le télétravail a été notablement plus marquée (DREES 2020 ; Blundell et al. 2020 ; Marti et Ferro Luzzi 2021).

Les récessions ont de manière assez classique toujours contribué à accentuer les inégalités. En effet, ce sont surtout les personnes ayant le moins de qualifications qui sont le plus à risque de tomber au chômage pendant une récession, la formation et l'expérience jouant un rôle de tampon

amortisseur pour les employé·es qui en sont doté·es en raison des investissements que les entreprises ont réalisés dans leur « capital humain » et parce que les palettes des possibilités de se replacer sur le marché du travail s'agrandit avec le niveau de formation.

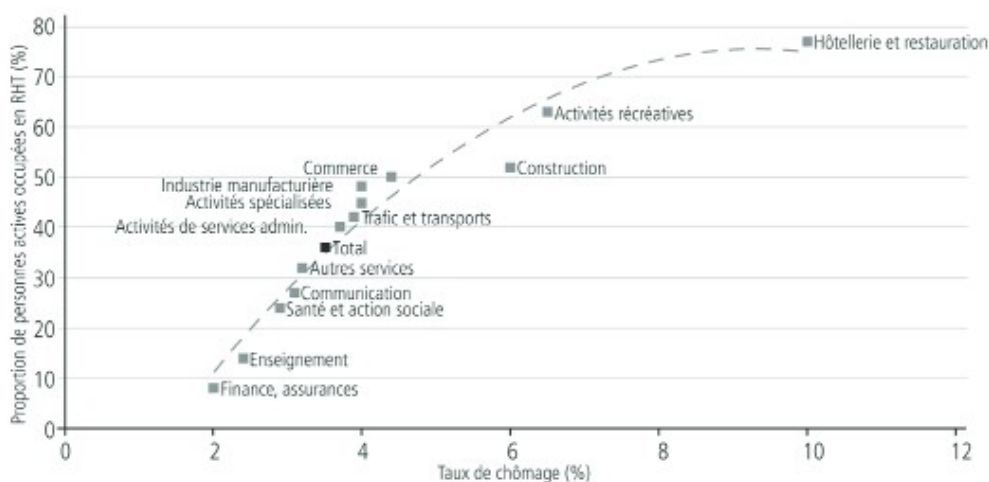
Toutefois, la particularité de la crise actuelle est sans doute d'avoir eu un impact très différent selon le secteur ou la profession, voire l'entreprise et le poste de travail. Ces différences ne transparaissent pas de manière flagrante dans les données du chômage, en raison du recours massif des secteurs impactés aux réductions d'horaires de travail (RHT), un dispositif qui a été allégé au niveau administratif, étendu dans son périmètre des bénéficiaires et qui a vu sa période d'indemnisation rallongée jusqu'à 24 mois par le Conseil fédéral.

Les données sur l'emploi confirment cet impact très hétérogène (voir par exemple OFS 2021). C'est sans surprise le secteur de l'hôtellerie et restauration qui subit la plus grande chute avec 35'000 emplois perdus entre le premier trimestre de 2020 et le même trimestre de 2021 (soit une baisse de 13,9%). Les secteurs du transport aérien et des arts, spectacles et activités récréatives sont également fortement touchés (respectivement -11,2% et -5,1%). Dans l'industrie manufacturière, la baisse est de 2,0% et la construction subit une chute de 1,6%. À l'inverse, certains secteurs ont vécu une croissance de l'emploi sur cette même période : activités informatiques (+2,2%), assurance (+4,7%), activités immobilières (+2,9%), administration publique (+4,0%), santé humaine (+3,4%) et action sociale (+4,4%).

L'emploi massif des RHT pendant cette crise a très certainement permis d'éviter une hausse substantielle du nombre de personnes au chômage. La corrélation marquée que l'on observe entre les RHT et les entrées au chômage à partir d'avril 2020 (voir Figure 1) suggère que le chômage aurait effectivement atteint des niveaux inégalés en regard

des précédentes crises économiques. Au plus fort de la crise financière des *subprimes*, les RHT totalisaient environ cinq millions d'heures perdues par mois, alors que pour le seul mois d'avril 2020, c'est plus de 90 millions d'heures qui ont été perdues. À titre de comparaison, on peut signaler que pendant la crise de 2008-2010, c'est environ 150'000 employé·es qui étaient concerné·es, alors que ce chiffre se montait à 1,9 million d'employé·es en avril 2020 (SECO 2020). En février 2021, le total était toujours à un niveau extrême, avec 30 millions d'heures perdues.

**Figure 1 : Taux de chômage et proportion d'employé·es en RHT en avril 2020**



Source des données : SECO (2020).

La question de savoir si le chômage partiel permet de sauver des emplois a été abondamment discutée dans la littérature avec des résultats contrastés. En effet, certain·es auteur·es ont identifié des « effets d'aubaine » : les employeurs et employeuses ne prévoyant pas de licenciement peuvent en effet bénéficier d'un subside à l'emploi pendant la chute de l'activité alors que celles et ceux qui se trouvent en difficulté finissent parfois par se séparer malgré tout de leurs employé·es une fois les RHT arrivées à terme, la mesure ne permettant dans ce cas que de retarder le licenciement et non de l'éviter. Cependant, pour la Suisse, Kopp et Siegenthaler (2017) ont mis en évidence un clair effet de

sauvegarde des emplois du système de RHT, avec un bénéfice net pour le système d'assurance-chômage. En comparant les entreprises ayant vu leur demande de RHT acceptée à celles ayant essuyé un refus, Kopp et Siegenthaler montrent qu'entre 2009 et 2014, les premières ont procédé à des licenciements six mois après la période de RHT pour environ 1% à 2% de leurs effectifs, alors que pour les secondes la proportion dépassait 4% avec des licenciements plus nombreux durant deux voire trois ans après la demande de RHT.

En extrapolant les résultats de cette étude à la crise actuelle de la COVID-19, on peut raisonnablement affirmer que les mesures d'extension du cercle des bénéficiaires, de facilitation administrative et de prolongation de la durée autorisée des RHT jusqu'à 24 mois ont sauvé nombre d'employé·es du licenciement. Kopp et Siegenthaler (2017) estiment qu'en temps normal environ une demande de RHT sur six est refusée par l'autorité cantonale. Il est toutefois difficile de chiffrer le nombre d'emplois préservés du licenciement, car cela dépend du profil des entreprises ayant essuyé un refus.

Il est par ailleurs à signaler que le système des RHT a engendré des conséquences administratives particulières pour les travailleurs et travailleuses frontalières. Alors qu'elles et ils sont habituellement indemnisé·es par l'assurance-chômage de leur lieu de domicile en cas de chômage, les RHT impliquent que le contrat de travail reste valable, de sorte que c'est l'assurance suisse qui a dû prendre (en partie) le salaire des travailleurs et travailleuses frontalières à sa charge en cas de RHT. Dans les cantons où le nombre de travailleurs et travailleuses frontalières est important (notamment Genève, Bâle-Ville et le Tessin ; voir par exemple Weber et al. 2019), cela représente évidemment des enjeux financiers conséquents.

La crise de la COVID-19 a également agi comme révélateur d'une « précarité invisible » ou « précarité radicale »

(voir Kammermann 2020). L'économie domestique est un secteur mal documenté et pour lequel les statistiques officielles peinent à révéler l'ampleur du choc économique, avec de nombreuses personnes qui ont des faibles rémunérations et n'ont souvent pas droit aux indemnités chômage ou à l'aide sociale (en raison du type de permis ou de l'absence d'autorisation de séjour). Le secteur de l'économie domestique n'a pas été considéré comme astreint à des mesures de confinement, ce qui aurait ouvert des droits, du moins pour une partie des employé·es éligibles. En revanche, et de manière assez conséquente au début de la pandémie, nombre de ces personnes ont perdu leur emploi de manière temporaire ou définitive. En raison de salaires déjà bas en situation normale permettant tout juste de joindre les deux bouts, la crise a brutalement exposé ces personnes à une situation de détresse extrême, les obligeant à de longues attentes pour l'obtention d'un colis alimentaire, et dont les images ont révélé au monde les conditions très difficiles. Que ce soit en termes de logement, de santé et d'accès aux soins, ou simplement de relations de travail, cette catégorie de personnes échappe en grande partie au filet de sécurité sociale traditionnelle. La puissance publique a alors dû affronter cette nouvelle précarité dans l'urgence, l'improvisation et l'innovation en collaborant avec des partenaires du monde associatif pour des résultats mitigés. À Genève, par exemple, le dispositif de distribution de colis alimentaires a pu répondre de manière efficace et rapide à la forte demande qui s'est exprimée dès le début de la pandémie. En revanche, les autorités du canton n'ont pas pu fournir l'aide d'urgence de 15 millions de francs dans l'immédiat, en raison d'un référendum qui a mis en suspens le processus (voir à ce propos le chapitre de Pelizzari dans ce volume).



## QUALIFICATIONS, TÉLÉTRAVAIL ET SECTEURS ESSENTIELS

Le télétravail n'est de loin pas une innovation liée à la crise de la COVID-19, et une tendance assez nette se dégagait déjà ces dernières années en faveur de cette forme de travail qui mobilise un accès à l'internet pour communiquer avec ses collègues, son employeur ou employeuse ou un·e mandant·e. L'office du personnel de l'État de Genève avait par exemple déjà mis en place un processus formel de télétravail pour certain·es collaborateurs et collaboratrices, mais il ne concernait qu'une toute petite partie des employé·es. Par ailleurs, le télétravail n'implique pas nécessairement qu'il se fasse depuis la maison, mais simplement d'un autre site que le lieu usuel.

Une étude de l'Office fédéral de la statistique (OFS 2016), fondée sur l'enquête sur la population active, mettait déjà en évidence des évolutions dans ce domaine. Bien que le lieu fixe de travail hors domicile concerne environ quatre personnes sur cinq en Suisse, les 20% restant se partagent entre 5% environ pour le travail à domicile et 15% environ pour le travail en déplacement sur un lieu changeant. Cette proportion était plutôt stable depuis le début du millénaire. En revanche, l'étude pointe le quasi quadruplement du télétravail à proprement parler (utilisation de l'internet) sur cette même période. Ainsi entre 2001 et 2015, la proportion de personnes utilisant le télétravail de manière occasionnelle est passée de 248'000 à 931'000. La tendance au télétravail était donc déjà bien amorcée grâce à l'avènement des technologies de l'information et de la communication. L'étude montre également la grande hétérogénéité sectorielle, professionnelle et surtout de qualifications qui caractérise le passage au télétravail. Sans grande surprise, les secteurs qui occupaient le plus de personnes en télétravail étaient ceux de l'information et la communication, l'ensei-

gnement, les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités financières et d'assurance. Si on se penche sur le niveau de formation, les personnes ayant un niveau de formation obligatoire ne recourent pratiquement jamais au télétravail. Du côté des personnes ayant une formation secondaire ou tertiaire, la progression a été très forte, passant de 90'000 à 284'000 pour les premiers et de 152'000 à 631'000 pour les seconds entre 2001 et 2015. Enfin, presque deux tiers des télétravailleurs et télétravailleuses occasionnelles (ou pour qui le télétravail compte pour moins de 50%) à la maison étaient des hommes, ce qui traduit vraisemblablement leur prédominance dans les secteurs et professions dans lesquels cette forme de travail est plus répandue.

La crise de la COVID-19 a surtout mis en exergue la facilité que certains secteurs et professions ont eue pour passer du travail en lieu fixe au télétravail depuis la maison et la correspondance avec l'étude de l'OFS est flagrante. Certaines entreprises ont même fait état d'une réorganisation au long cours de leur activité, privilégiant le télétravail et réduisant ainsi leurs besoins en surface de bureau. La nouveauté de cette crise a donc été de démontrer à quel point les inégalités pouvaient se multiplier et se décliner bien au-delà de simples comparaisons salariales.

## **L'ÉDUCATION ET LA FORMATION**

Une particularité de la crise de la COVID-19 a été le confinement partiel ou intégral et donc les effets que ce dernier a eus sur les ménages. La scolarité et la formation duale constituent les sésames obligatoires d'une bonne insertion sur le marché du travail. En Suisse, l'école a été ralentie, voire interrompue pendant pratiquement deux mois en 2020 au niveau primaire et même trois mois pour les niveaux supérieurs professionnel et gymnasial. Nombre d'apprenti·es ont été mis·es au chômage partiel ou licencié·es,

et un nombre encore plus important de candidat·es à une place d'apprentissage n'ont pas trouvé d'entreprises formatrices. La Confédération et les Cantons sont intervenus dans ce domaine également, en mettant en place une *Task Force* « Perspectives Apprentissage », dont l'objectif était de faire en sorte qu'un maximum de jeunes trouve une place d'apprentissage malgré la crise (voir Task Force 2020). Des programmes incitant les entreprises à créer des postes d'apprentissage malgré les difficultés et l'incertitude ont ainsi été mis sur pied, par exemple à Genève où les trois premiers mois de salaires des apprenti·es pouvaient être remboursés et une prime de 3'000 CHF était proposée aux nouvelles entreprises formatrices.

Il est donc évident qu'une proportion importante de jeunes endurera les effets de cette crise de manière durable (voir également Stoecklin et Richner dans cet ouvrage). De nouveau, les effets sont inégalement distribués entre types de ménages. Grâce à des logements spacieux, un équipement adapté à l'enseignement à distance, et des parents en télétravail et/ou en mesure de financer des solutions de garde, les enfants des ménages les plus aisés ont pu bénéficier de conditions nettement plus favorables que les enfants des ménages modestes, au logement plus petit et un équipement informatique rudimentaire ou inexistant, mais surtout des connaissances techniques clairement plus limitées de leur entourage pour accompagner leur scolarité.

Si la période de trois mois peut sembler courte, les études montrent qu'elles peuvent faire une différence très sensible dans l'apprentissage des compétences. Burgess et Sievertsen (2020) rappellent en effet que la perte de trois à quatre heures hebdomadaires d'enseignement de mathématiques pendant 12 semaines est équivalente à la perte d'une heure hebdomadaire de mathématiques sur 30 semaines. Ces mêmes auteurs fournissent une estimation approximative de cette perte d'acquisition de compétences et la chiffrent à environ 6% d'un écart-type de la distribution de la

mesure des savoirs acquis, ce qui n'est de loin pas négligeable et peut avoir des effets négatifs durables sur les parcours scolaires des jeunes ayant subi l'éloignement de leur école ou lieu d'apprentissage. Bien entendu, il s'agit d'un impact moyen mais Burgess et Sievertsen (2020) mettent en garde sur les disparités importantes que cette moyenne peut masquer.

Plusieurs études (Kahn 2010 ; Liu et al. 2016 ; Oreopoulos et al. 2012) ont mis en évidence le caractère durable, voire permanent associé à la fin d'un parcours éducatif survenant pendant une récession. Ces personnes tendent à accepter des emplois moins bien rémunérés et/ou moins adaptés à leurs compétences, ce qui cause une pénalité salariale qui persiste parfois jusqu'à plus d'une décennie après la récession. Il est vraisemblable que la récession actuelle aura des effets très différents selon le type de parcours suivi par les jeunes de cette génération qui a dû affronter cette fermeture de l'économie, et de l'activité sociale avec une formation compliquée par les mesures de distanciation spatiale. Le seul effet bénéfique potentiel réside dans le possible prolongement des études de personnes qui auraient renoncé à compléter leur formation dans une situation normale, renforçant au passage leurs compétences pour une entrée ultérieure sur le marché du travail. Il est cependant difficile à ce stade de mesurer l'ampleur de ce phénomène.

## ASPECTS TERRITORIAUX

Une manière complémentaire d'analyser les effets différenciés de la crise consiste à en évaluer les effets territoriaux. Dans une étude consacrée à la crise sanitaire, Schaerer et Ferro Luzzi (2020) identifient les quartiers ayant été le plus touchés dans le canton de Genève avec une comparaison des chiffres disponibles pour la crise des *subprimes*. Une cartographie des colis du cœur est également proposée pour montrer la concentration des bénéficiaires dans certains

sous-secteurs du canton (voir également à ce propos l'entretien avec Idriss Guessous ci-après).

L'identification de ces poches de précarité permet aux personnes en charge de l'aide d'urgence d'organiser leur distribution de manière plus efficace. En particulier, une décentralisation des lieux de distribution a vu le jour à partir de juin 2020, ce qui a permis un rapprochement des sites vers les lieux d'habitation des bénéficiaires. Elle permet surtout de mettre en œuvre une approche transversale et multi-dimensionnelle de l'aide sur des aspects de logement, de santé ou de garde des enfants.

## ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE ET CONCLUSION

Plusieurs dispositifs ont été mis en place dès les prémices de la crise et certains d'entre eux ont déjà été évoqués comme l'extension rapide, plus étendue et plus durable des RHT, dont on peut raisonnablement supposer qu'elles ont sauvé de nombreux emplois, même si l'on peut craindre que des licenciements surviendront malgré tout au terme de la période des RHT.

D'autres mesures plus financières semblent ne pas avoir rencontré le même succès, ou du moins avoir répondu à un réel besoin du tissu économique. En premier lieu, la crise de la COVID-19 n'ayant pas une origine financière (liée par exemple à l'éclatement d'une bulle spéculative comme lors de la crise des *subprimes*), on est en droit de se demander si le choix d'une politique de prêts inconditionnels était absolument indispensable. En second lieu, un prêt, même à taux zéro pour faire face à des charges courantes, ne permet pas véritablement de rassurer les entreprises obligées de cesser temporairement leurs activités, puisque la perspective du remboursement grève inévitablement leurs revenus futurs. Enfin, les prêts COVID-19 octroyés par les banques commerciales mais garantis par la Banque nationale suisse

(BNS) n'ont pas été sollicités par les entreprises des secteurs les plus touchés par la crise. Ce sont visiblement surtout les entreprises ayant un passé d'endettement plus important qui y ont eu recours (cf. Brülhart et al. 2020).

Plus localement, les cantons et les communes ont rapidement mis en œuvre des mesures de soutien aux entreprises directement touchées par le confinement. Cette approche active, rapide et ciblée se justifie par le caractère très particulier de cette crise. En effet, dans les récessions précédentes, l'État intervenait de manière « classique » par des programmes de dépenses généraux plus fournis couplée d'une politique monétaire accommodante d'inspiration keynésienne. Or, la chute de l'activité économique de cette crise de la COVID-19 était directement due à des mesures sanitaires de confinement imposées par l'État et touchant directement certains secteurs sans que les entreprises concernées n'aient pu évaluer ce type de risque en amont. Dans la situation actuelle, une intervention ciblée était donc parfaitement logique et justifiée.

Tous les enseignements de la crise de la COVID-19 que l'économie suisse a vécu en 2020 et 2021 ne peuvent pas encore être tirés. Il faudra plusieurs années pour évaluer les dégâts sur l'emploi et en particulier les « cicatrices » plus ou moins marquées qui affecteront les jeunes générations dont l'entrée sur le marché du travail a été particulièrement chamboulée.

## TEXTES CITÉS

Blundell, Richard, Costas Dias, Monica, Joyce, Robert and Xiaowei Xu (2020). COVID-19 and Inequalities. *Fiscal Studies*, 41(2), 291-319.

Brülhart, Marius, Lalive, Rafael, Lehmann, Tobias and Michael Siegenthaler (2020). COVID-19 financial support to small businesses in Switzerland: Evaluation and outlook. *Swiss Journal of Economics Statistics*, 156, 15.

- Burgess, Simon and Hans Henrik Sievertsen (2020). Schools, skills, and learning: The impact of COVID-19 on education. *VOX, CEPR Policy Portal*, 1<sup>st</sup> April 2020.
- Deaton, Angus (2021). *COVID-19 and global income inequality*, NBER Working Paper 28392.
- DREES (2020). Les inégalités sociales face à la pandémie de COVID-19. *Dossiers de la DREES*, 62, juillet 2020.
- ILO (2021). *ILO Monitor: COVID-19 and the world of work*. 7<sup>th</sup> edition – Updated Estimates and Analysis. 25 January 2021.
- Kahn, Lisa B. (2010). The long-term labor market consequences of graduating from college in a bad economy. *Labour Economics* 17(2), 303-316.
- Kammermann, Rémy (2020). C'est quoi, la précarité ? *Nouvelles – Journal du Centre social protestant – Genève*, 02 juin 2020.
- Kopp, Daniel and Michael Siegenthaler (2017). *Does short-time work prevent unemployment?* SECO Publikation Arbeitsmarktpolitik, 49, 12. 2017.
- Liu, Kai, Salvanes Kjell, G. and Erik Ø. Sørensen (2016). Good skills in bad times: Cyclical skill mismatch and the long-term effects of graduating in a recession. *European Economic Review* 84, 3-17.
- Marti, Joachim et Giovanni Ferro Luzzi (2021). *COVID-19 : Une double peine pour les ménages les plus vulnérables en Suisse*. *Revue médicale suisse*, 17, 248-253.
- Martínez, Isabel, Z., Kopp, Daniel, Lalive, Rafael, Pichler, Stefan und Michael Siegenthaler (2021). *Corona und Ungleichheit in der Schweiz. Eine erste Analyse der Verteilungswirkungen der Covid-19-Pandemie*, KOF Studien, 161, Zurich : KOF, ETH Zurich.
- OFS (2016). *Le télétravail à domicile en Suisse, 2001-2015*. Actualités OFS, Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.
- OFS (2021). *Baromètre de l'emploi au 1<sup>er</sup> trimestre 2021*. Communiqué de presse, 27 mai 2021, Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.
- Oreopoulos, Philip, von Wachter, Till and Andrew Heisz (2012). The short- and long-term career effects of graduating in a recession. *American Economic Journal: Applied Economics*, 4(1): 1-29.

Schaerer, Caroline et Giovanni Ferro Luzzi (2020). *Résilience, crise sanitaire et précarité à Genève*. Chapitre réalisé pour le compte du Département des infrastructures de l'État de Genève, octobre 2020.

SECO (2020). *Tendances conjoncturelles*, Été 2020, Secrétariat d'État à l'économie.

Task Force « Perspectives Apprentissage 2020 » (2020). *Rapport sur les actions menées et sur les perspectives*, Rapport à l'intention du Sommet national de la formation professionnelle du 9 novembre 2020.

Weber, Sylvain, Ramirez, José V. et Giovanni Ferro Luzzi (2019). Travail frontalier et maux du marché du travail : le cas suisse. In Isabelle Pigeron-Piroth et Christian Wille (dir.), *Les travailleurs frontaliers au Luxembourg et en Suisse : Emploi, quotidien et perceptions* (pp. 73-84). Luxembourg : UniGR-Center for Border Studies.